

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 28 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	7

L'an deux mille vingt deux
le vingt-huit juin

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LINTZ Ghislaine

Présents : - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine – Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie

Absents excusés : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - Mme RODRIGUEZ Noémie

Secrétaire de séance : M. GAURENNE Claude

Date de convocation : 24 juin 2022

Objet de la Délibération :
Adhésion à la plateforme de collecte de la taxe de séjour développée par « Nouveaux territoires »

2022 / 017

Extrait du registre

Mme. La première adjointe explique à l'assemblée que la commune collectait la taxe de séjour au forfait jusqu'en 2022. A partir du 1^{er} janvier 2023 la collecte s'effectuera au réel. Ce passage du forfait au réel nécessite un accompagnement afin d'optimiser la collecte de la taxe de séjour pour la faire évoluer au mieux des intérêts du développement touristique du territoire. Par ailleurs, la dématérialisation des procédures a considérablement progressé et c'est donc l'occasion pour la collectivité de l'appliquer à la collecte de la taxe de séjour.

Elle présente l'offre de « Nouveaux territoires », mise en place d'une plateforme de collecte automatisée de la taxe de séjour, conseil, outillage, formation, accompagnement. La mise en œuvre de cette solution en 2022 s'élève à 3 140 € HT. L'exploitation de la plateforme de gestion et de télédéclaration de la taxe de séjour à partir de 2023 s'élèvera à 1 440 € HT par an.

Elle propose à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet.

OUI l'exposé de la première adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** la proposition de « Nouveaux territoires », plateforme de gestion et de télédéclaration de la taxe de séjour,

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE
Par déléguation, la 1^{re} adjointe
Ghislaine LINTZ

Accusé de réception en préfecture
066-216601880-20220628-2022-017-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2022

